

TROILUS OBTIENT UNE FACILITÉ DE PRÊT DE 35 MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS POUR FAIRE PROGRESSER LES ACTIVITÉS DE PRÉ-DÉVELOPPEMENT

Le 15 mai 2025, Montréal, Québec — Troilus Gold Corp. (TSX : TLG; OTCQX : CHXMF; FSE : CM5R) (« Troilus » ou la « Société ») annonce qu'elle a obtenu un accord de prêt (l'« **Accord de prêt** ») avec Auramet International, Inc. (le « **Prêteur** ») pour un montant principal allant jusqu'à 35 millions de dollars américains (environ 49 millions de dollars canadiens) (le « **Prêt** »).

Cette facilité de prêt non dilutive soutiendra les activités de développement à court terme de Troilus, y compris l'obtention du permis final, la préparation des travaux préliminaires et l'avancement vers le financement complet du projet.

Justin Reid, chef de la direction de Troilus, a déclaré : « *En plus du bilan déjà solide de Troilus et de l'afflux anticipé de plus de 16 millions de dollars de bons de souscription dans le cours, ce Prêt offre à Troilus une plus grande souplesse financière à un coût du capital inférieur à celui d'autres options disponibles, telles que les fonds propres. Il nous permet de faire progresser de manière dynamique les premières initiatives de préexploitation, d'obtenir les autorisations nécessaires et de finaliser le financement de l'ensemble du projet. Auramet a été un partenaire inestimable tout au long de ce processus et continue à jouer un rôle clé en tant que principal conseiller en matière de financement de projet. Sa participation ne se limite pas à apporter une expertise approfondie, mais elle aligne également ses intérêts avec ceux de Troilus et de nos parties prenantes, ce qui contribue à notre réussite financière dans notre échéancier prévu.* »

Le Prêt a une durée initiale d'un an. Il est structuré pour être tiré par tranches afin de soutenir les besoins en fonds de roulement de Troilus en attendant que le financement de la construction de son projet Troilus soit complété. Une première tranche de 15 millions de dollars américains a été avancée à Troilus lors de la signature de l'Accord de prêt. Les 20 millions de dollars américains restants pourront être tirés par Troilus à partir de 90 jours à compter de la date de l'avance initiale et sous réserve que Troilus remplisse certaines conditions préalables.

Le Prêt porte un intérêt mensuel de 1,0 % sur le solde impayé, y compris le principal et les intérêts courus, et est garanti par une clause de sûreté négative sur les actifs de la Société, une sûreté réelle et une hypothèque sur les biens personnels de la Société. Le remboursement du Prêt peut être accéléré dans certaines circonstances particulières et Troilus peut également rembourser volontairement le Prêt ainsi que tous les intérêts courus et impayés à tout moment sans pénalité ni bonus. Troilus peut proroger l'échéance du Prêt pour une période supplémentaire de six mois sous réserve de remplir certaines conditions et de payer certains frais, auquel cas le Prêt portera intérêt à un taux de 1,25 % par mois pendant cette période.

En contrepartie de la première tranche du Prêt, le Prêteur a reçu 5 000 000 bons de souscription de Troilus, chacun pouvant être exercé pour une action ordinaire de Troilus à un prix d'exercice de 0,60 \$

par action ordinaire établi à une prime de 10 % par rapport au prix moyen pondéré en fonction du volume sur 5 jours au moment de la signature de la feuille de modalités. À la date du premier tirage de la deuxième tranche du Prêt, le Prêteur aura le droit de recevoir 5 000 000 bons de souscription d'actions ordinaires supplémentaires de Troilus, chacun pouvant être exercé à un prix d'exercice représentant une prime de 10 % par rapport au prix moyen pondéré en fonction du volume sur 5 jours (tel que calculé conformément au Guide à l'intention des sociétés de la TSX) des actions ordinaires de Troilus avant la date d'émission de ces bons de souscription. Tous ces bons de souscription auront une durée de 24 mois. Sous réserve de l'approbation de la bourse, 10 000 000 bons de souscription supplémentaires peuvent être émis si Troilus choisit de prolonger l'échéance du Prêt.

Auramet se classe parmi les plus importants courtiers en métaux précieux physiques, générant chaque année des revenus dépassant 25 milliards de dollars. Elle offre une gamme complète de services aux différents acteurs de l'industrie. Auramet est une société privée fondée en 2004 par des experts chevronnés qui ont réuni une équipe mondiale de spécialistes de l'industrie cumulant plus de 350 ans d'expérience dans ce domaine. Elle agit à titre de conseillère principale de Troilus dans le cadre de ses initiatives de financement de projets.

À propos de Troilus Gold Corp.

Troilus Gold Corp. est une société minière canadienne en phase de développement qui se concentre sur l'avancement systématique de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus vers la production. Troilus se situe dans les territoires miniers de premier rang du Québec, au Canada, où elle possède un vaste territoire de 435 km² dans la ceinture de roches vertes de Frotet-Evans. Une étude de faisabilité terminée en mai 2024 appuie une exploitation minière à ciel ouvert de grande envergure, d'une durée de 22 ans et d'une capacité de 50 000 t/j, ce qui en fait un projet phare en Amérique du Nord.

Pour plus de renseignements :

Caroline Arsenault

Vice-présidente, communications de l'entreprise

1 647 276-0050

info@troilusgold.com

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs et à l'information prospective

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en vigueur sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, les déclarations concernant l'utilisation prévue des avances de du Prêt, les avantages attendus du Prêt pour Troilus, la disponibilité de tirages supplémentaires dans le cadre du Prêt, les produits attendus de l'exercice des bons de souscription existants de la Société, et les projets de Troilus. De façon générale, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots évoquant l'avenir comme « planifier », « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « estimer », « projeter », « prédire », « anticiper », « croire » ou des variations, y compris dans la forme négative, de ces termes, expressions ou énoncés qui indiquent que certains événements, certaines actions ou certains résultats « pourraient » ou « pourront » « survenir », « être réalisés » ou « être atteints ». Les énoncés prospectifs sont formulés sur la foi de certaines hypothèses et d'autres faits importants qui, s'ils sont erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, les réalisations ou le rendement obtenus par Troilus soient considérablement différents des résultats, des réalisations ou du rendement explicitement ou implicitement évoqués dans ces énoncés.

Ces énoncés et cette information se fondent sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures et sur le contexte dans lequel Troilus exercera ses activités à l'avenir. Certains facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats, les réalisations ou le rendement obtenus et ceux évoqués dans les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les fluctuations des taux de change, le climat économique mondial, la dilution des actions, la volatilité du cours des actions et la concurrence. Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de Troilus soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, y compris, mais sans s'y limiter : l'absence de garantie que Troilus remplira toutes les conditions pour des tirages supplémentaires dans le cadre du Prêt; les incertitudes concernant l'exercice de bons de souscription supplémentaires; l'absence de garantie que le ou les programmes d'exploration de la Société entraînent un accroissement des ressources minérales; les incertitudes et risques inhérents aux estimations des ressources et réserves minérales; le fort degré d'incertitude inhérent aux études de faisabilité et aux autres études sur l'exploitation minière et l'économie, ces dernières reposant dans une large mesure sur différentes hypothèses; les fluctuations du cours de l'or et d'autres métaux et les fluctuations des taux de change; les fluctuations des coûts d'approvisionnement et de main-d'œuvre; l'obtention des autorisations nécessaires; la disponibilité du financement pour le développement du projet; les incertitudes et les risques relatifs au développement de projets miniers; les incertitudes commerciales générales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les cours futurs de l'or et d'autres métaux; les accidents, les conflits de travail et les pénuries; les risques environnementaux et autres risques affectant l'industrie minière, notamment, les risques et incertitudes énoncés dans le dernier formulaire d'information annuel de la Société, ses rapports techniques et dans d'autres documents d'information continue de la Société disponibles sous le profil de la Société sur le site www.sedarplus.ca. Même si Troilus s'est efforcée de déterminer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient très différents de ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les prévisions, estimations et attentes à l'égard des résultats ne soient pas réalisées. Il n'existe aucune garantie que de tels énoncés s'avéreront exacts, puisque les résultats obtenus et les événements futurs pourraient être très différents de ceux anticipés et formulés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder un crédit indu aux énoncés prospectifs. Troilus ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf lorsque les lois en vigueur sur les valeurs mobilières l'exigent.